



Réunion de conseil de ligue Tenue le 24 avril 2021 à 10 H en visioconférence

Présents	Qualité	Excusés	
GUILLOT Jean-Luc	Président ligue	FEYDEL Thomas	Président CD 03
CHAVEROT Gilbert	Trésorier ligue	GUERIN Frédéric	Cadre pôle jeunes
FERRIERE Sylvain	Secrétaire Général Ligue	JOHANNY Claude	Président CD 74
COSTILHES Evelyne		LE ROY Annie	
COURAULT Lydie		LOUVEL Laurent	Développement
DUCROZET Philippe		PEATIER Christophe	Président CD 07-26
FRITSCH Éric		POULAT Jean-Michel	Président CD 38
LACROIX Jean		SAUGUES Alain	
MAUPUY Daniel		TOURNIER Johan	Président CD 73
PARAVY Nathalie		WEBER Jean-Paul	
WEBER Laurence			
PLAZA Bastien	Président CD 01	Assistent	
BAILLEUL Sandrine	Présidente CD 15	BORREL Julien	Secrétariat
ROURISSOL Gérald	Représentant CD 07-26	CHANTEREAU Patricia	
TRONQUIT Emilie	Représentante CD 38	CHIORINO Laure	Compta - secrétariat
PERRIN Jacques	Président CD 42-43	PERON Roger	Secrétariat
GOUGIS Didier	Président CD 63		
ROCHARD Christophe	Président CD 69		

Sylvain FERRIERE déclare la séance ouverte à 10h et rappelle l'ordre du jour.

Comme approuvé lors de la dernière réunion, le début est consacré aux points nécessitant un vote du Conseil, pour lesquels il n'y a pas de limite de temps. Les points suivants sont prévus avec un délai pour leur déroulement. La réunion est prévue avec 3 votes. Il faut ajouter le vote de la proposition de calendrier sportif 21-22 faite par la commission sportive mercredi 22 et présentée ce jour.

I. VOTES

I.1. Jury d'appel - Philippe DUCROZET

Le Jury d'Appel Régional devant être composé de 7 membres, il a été fait appel à d'autres personnes pour le compléter. Rémy RONGIER et Jacques SAUVADET, ont répondu favorablement à cet appel.

Le Conseil de Ligue est appelé à se prononcer et approuve à l'unanimité les nouveaux candidats. La composition devient donc :

Président : Philippe DUCROZET

Membres : Evelyne COSTHILES - Sylvain FERRIERE - Eric FRITSCH - Jean LACROIX – Rémy RONGIER – Jacques SAUVADET

I.2. Déplacement du secrétariat administratif à la Maison Régionale des Sports Sylvain FERRIERE

Lors d'un entretien avec un responsable de la Région, nous avons été informés de la disponibilité de locaux dans la Maison des Sports Régionale, en cours d'achèvement (livraison prévue à la fin du 1^{er} semestre 21) à Lyon Gerland (à proximité du Palais des Sports et du Stade de Gerland). Comme il était nécessaire de postuler rapidement, une candidature de principe a été effectuée et le Conseil de Ligue doit l'approuver (Un vote en AG sera nécessaire pour déplacer le siège social, suite à la revente du site actuel).

Gilbert CHAVEROT fait le point sur les avantages sur ce déménagement : faible coût de location (2 700 €/an à opposer à un coût actuel de remboursement de presque 12 000) incluant des prestations (nettoyage, impôt foncier, charges de fonctionnement) pour lesquels nous payons annuellement 9000€ (5000 charges, 1500 nettoyage et 2500 de taxe foncière) à Bron. Mutualisation de matériel (photocopieurs, salles de réunion adaptées) et proximité du CROS et de la Région, ce qui devrait faciliter les relations avec ces instances. Les salariés ont été consultés et ont exprimé un avis très favorable pour ce changement. Patricia CHANTEREAU note aussi l'intérêt de la proximité de la salle de TT de Gerland à proximité.

Les inconvénients se posent plutôt sur l'accès lors de rencontres du LOU au stade à proximité et sur la nécessité de bien prévoir nos réunions par rapport à un planning de réservation de salles. Pour ce qui est de l'actuel siège de Bron, nous verrons pour procéder à une revente dans les meilleures conditions.

Le conseil de Ligue est appelé à se prononcer sur le déplacement du siège administratif :

Il est approuvé par 14 pour – 1 contre – 3 abstentions

I.3. Propositions d'évolution sur la gestion des grades d'arbitrage - Eric FRITSCH :

Eric FRITSCH indique qu'il sollicite les votes du Conseil de Ligue sur les points suivants

- Passage de la durée de validité d'une formation continue à 3 saisons à partir de la saison suivant la session (au lieu de la saison en cours actuellement). Modification proposée pour ne pas pénaliser les cadres qui veulent se mettre en conformité en fin de saison (par exemple un AR ayant une validité au 30/6/21) et qui « perdraient » ainsi une saison.
- Application de la prolongation d'une saison pour les AR effectuant des prestations sur des rencontres par équipes avec JA neutre et sur des épreuves régionales et départementales officielles. Par exemple, un AR venant arbitrer lors des finales régionales par classement verra sa qualification prolongée d'une saison supplémentaire.

Nathalie PARAVY précise que cette mesure s'accompagnerait de la mise en place de superviseurs sur les épreuves régionales afin d'une part d'encourager les arbitres à se diriger vers le grade Arbitre National et, d'autre part, de procéder à de la formation continue sur le terrain. S'il venait à apparaître que des cadres ont des manques importants, il leur sera conseillé de suivre une session complète de formation.

Le conseil de Ligue se prononce sur ces propositions :

Vote 1 : prise en compte de la formation continue à partir de la saison suivante, approbation à l'unanimité

Vote 2 : prolongation de la qualification d'une saison supplémentaire pour tous les grades régionaux (AC à JA3) officiant sur des rencontres par équipes avec un JA neutre et sur des épreuves officielles se déroulant sur le territoire de la ligue : approbation par 14 pour – 1 contre – 3 abstentions

I.4. Propositions d'évolution des tarifs sur les formations et les prestations d'arbitrage - Nathalie PARAVY et Eric FRITSCH :

Eric FRITSCH précise les éléments suivants sur les documents qu'il a réalisés pour le Conseil

- La proposition de tarifs sépare désormais la partie « formation » qui relève de la Commission Régionale Emploi et Formations
- La demande de relèvement des indemnités formateurs repose sur le fait que les formateurs se sont beaucoup investis pour utiliser la visioconférence et proposer des solutions. L'augmentation demandée est de 5 € par demi-journée (et donc 10 euros/jour).
- Les tarifs d'arbitres sont désormais datés d'au moins 4 saisons, sinon plus. Il est demandé un relèvement des prestations de 20 euros pour les JA d'épreuves et 10 euros pour les JA du Critérium Fédéral ainsi que le passage à 22 euros (pris en charge par les clubs) pour les JA neutres.

Il est donc demandé au Conseil de se prononcer sur ces évolutions

Vote n°1 : séparation des tarifs CREF et CRA : approuvée par 16 pour – 2 abstentions

Vote n°2 : proposition des nouveaux tarifs CREF (formation en arbitrage) : approuvée par 10 pour – 5 contre – 3 abstentions (document joint en annexe)

Vote n°3 : proposition des nouveaux tarifs CRA (indemnité AR/JA) : refusée par 7 contre – 4 abstentions - 7 pour

I.5. Calendrier sportif 2021-2022 - Sylvain FERRIERE :

Le calendrier élaboré par la Commission Sportive est présenté. Il est précisé que le championnat vétérans se fera le dimanche 9 janvier, et la coupe vétérans le samedi 8 janvier. Il restera à placer le challenge des clubs formateurs en cours d'élaboration par la Commission Jeunes et Technique, plutôt en fin de saison.

Aucune demande de modification n'étant effectuée, il est procédé au vote :

Le calendrier sportif 2021-2022 est approuvé par 15 pour et 1 abstention (document joint en annexe)

II. « TABLES RONDES »

II.1. « Grenelle FFTT » du 17 avril - Gilbert CHAVEROT

Réalisée en webinaire, la journée s'est décomposée en une présentation le matin des divers axes envisagés par la FFTT pour soutenir l'activité à tous les niveaux ; l'après-midi les participants ont été répartis en 8 ateliers devant « plancher » sur au moins deux des axes proposés le matin.

En attendant le compte rendu officiel de la FFTT, Gilbert CHAVEROT a repris les principaux points :

- 400k€ ont été dépensés sur l'exercice 2020 (242k€ pour la gratuité de la part FFTT des affiliations 20/21, 231 k€ avec une facturation limitée aux compétitions réellement effectuées, fonds de soutien, kits de communication,)
- 400k€ ont été ré-orientés dans le budget 2021 (Opération été ping)
- Des actions de 'priorité 2' sont proposées :
 - Aides à l'emploi d'animateurs pour 'été ping' (140k€)
 - Développement (25k€ sur un challenge licenciation, 25k€ sur un challenge des actions innovantes, 25k€ l'homologation gratuite des tournois nationaux)

- Des actions de 'priorité 3' sont proposées :

-- Transition numérique (150k€ pour de nouveaux services aux clubs, 20k€ de formation des dirigeants, 75k€ pour des sites Web offerts)

– Des aides (250k€ pour la gratuité de la part FFTT des affiliations, 175k€ gratuité de la part FFTT au CF pour les licenciés Tradi de 20/21, 220k€ la gratuité des licences de 3 dirigeants)

– Des conventions 'relance' (150k€ Championnat par équipes, 300k€ en bons d'achat aux licenciés, 150-300k€ en conventions FFTT-Territoires)

Il est à noter que l'éventualité d'une remise sur le tarif des licences 21/22, indiquée dans le courrier du président fédéral du 22 mars, a été abandonnée. Il insiste également sur le fait que pour l'instant il s'agit bien de travailler sur les différentes pistes présentées, et que rien n'est encore figé.

II.2. Relance de l'activité - Philippe DUCROZET

Philippe DUCROZET demande aux comités, tout au moins pour ceux en capacité de le faire, de lever dès mai le chômage partiel pour les CTD afin que ceux-ci reprennent contact directement avec les clubs afin de pouvoir relancer l'activité. Il va en effet y avoir des opportunités d'actions de soutiens de la part des départements, des communautés de communes et municipalités et il est important que les clubs se placent sur ces créneaux.

Pour exemple, Sylvain FERRIERE informe que la métropole de Lyon a lancé une opération « vacances métropole » celle-ci propose des activités à des enfants soit dans des parcs ou des salles. 4 clubs ont déjà adhéré à cette action qui va leur permettre de recevoir des jeunes susceptibles de prendre une adhésion à la rentrée.

Philippe DUCROZET note qu'il est probable que se déclenche une « salve » d'aides en provenance des divers niveaux d'instances étatiques et qu'il faudra peut-être s'appliquer à guider les clubs vers les actions les plus porteuses...

III. TRESORERIE – Gilbert CHAVEROT

Gilbert CHAVEROT présente une situation des finances de la Ligue : le résultat estimé pour la saison 2020-2021 sera positif d'environ 70 000 €.

Lors d'un entretien récent avec le Commissaire aux Comptes (CaC), il a posé la question d'affecter cette somme en totalité au plan de relance et a obtenu une approbation sous réserves. Toutefois, ce même « CaC » a bien confirmé qu'en cas de déficit, la ligue a toute latitude pour puiser dans les réserves existantes.

Cette situation risque fort de se produire à l'issue du plan de relance Ligue AURA 2021-2022 évoqué ce jour. En effet, le total des diverses hypothèses financières (ristournes sur licences, non facturation de certaines prestations, interrogations sur le niveau de licenciation et d'inscriptions aux épreuves,...) aboutit à un déficit prévisionnel de quelques 130 000 €... Le « bonus » 2020-2021 sera donc bien utile.

IV. INFOS DU PRESIDENT – Jean-Luc GUILLOT

IV.1. Dossiers ANS et Région

Le dossier ANS a été constitué avec un total de 28 000 € de demande de subvention (5 actions demandées).

Les comités Loire-Haute-Loire et Savoie ne pourront faire partie de la commission qui se réunira pour valider les demandes de club, car ils n'ont pas fait parvenir la charte de déontologie exigée par l'ANS.

Le dossier Région a aussi été déposé pour un montant de 82 000 € de demandes.

La ligue a fait aussi un dossier pour demander un minibus affecté aux déplacements des équipes régionales.

Pour toutes ces demandes, nous sommes désormais dans l'attente des retours que nous espérons bien sûr les plus favorables.

IV.2. A.G. du CROS et A.G. Ligue

Aux élections CROS, les deux candidats de la Ligue AURA, Jean-Luc GUILLOT et Jacques SAUVADET n'ont pas été élus.

L'assemblée générale de la ligue aura lieu le samedi 19 juin en distanciel. L'ordre du jour est le suivant :

- Informations sur le plan de relance
- Intervention d'un représentant de l'association « Colosse aux pieds d'Argile », qui travaille sur la protection des mineurs
- Refonte des statuts afin de permettre l'adaptation du quorum aux obligations existant en AURA
- Budget prévisionnel 21/22

V. MERITES REGIONAUX – Daniel MAUPUY

Daniel MAUPUY signale qu'il connaît des difficultés et a besoin d'aide pour accomplir sa mission. Yolaine MOREAU se déclare disposée à apporter son aide.

Laure CHIORINO rappelle les principes d'attribution des médailles

- Pour le bronze, le (la) candidat(e) doit présenter une action continue avec une implication au moins départementale, des actions exclusivement clubs ne sont pas prises en compte,
- Pour l'argent, le (la) candidat(e) doit présenter une action continue avec une implication sur des actions régionales,
- Pour l'or, le (la) candidat(e) doit présenter une action continue avec une implication régionale,
- Il en va de même pour des demandes au niveau fédéral : il y a obligation de s'impliquer au niveau FFTT
- Un délai minimum de 4 ans est à respecter pour effectuer une demande de niveau supérieur.
- Chaque département se voit attribuer un quota de médailles de chaque catégorie sur la base de son nombre de licenciés. A l'heure actuelle les quotas sont les suivants :

Quotas de mérites régionaux

	OR	ARGENT	BRONZE	Total
01-Ain	1	2	4	7
03-Allier	1	2	4	7
15-Cantal	1	1	2	4
26-07-Drôme-Ardèche	1	2	4	7
38-Isère	2	4	6	12
42-43-Loire-Haute-Loire	2	4	6	12
63-Puy-de-Dôme	2	4	6	12
69-Rhône-Lyon Métropole	3	6	8	17
73-Savoie	1	1	2	4
74-Haute-Savoie	1	2	4	7
total	15	28	46	89

VI. FORMATIONS D'ARBITRES – Nathalie PARAVY

Nathalie PARAVY fait une rapide présentation par diaporama de la réunion des formateurs tenue le 08 avril dernier. Cette réunion s'adressait exclusivement aux formateurs ayant obtenu la qualification de formateur en distanciel. Elle rappelle que les validations de grades d'arbitres et JA sont faites par les formateurs et doivent être entérinées par le Conseil de Ligue.

Patricia CHANTEREAU souhaite que les formations d'arbitre soient adaptées avec une possibilité de repasser un examen dans le cadre d'une formation qualifiante type BP ou CQP afin de ne pas bloquer les perspectives d'emploi d'un candidat. Nathalie PARAVY indique que la CRA va se pencher sur cette situation.

VII. DEVELOPPEMENT – Lydie COURAULT

Lydie COURAULT fait le bilan du défi ping. 3 clubs ont déposé 13 vidéos à la date de clôture ce qui est bien faible. Et 9 (3 par club) ont été publiées sur Facebook où le nombre de « like » montre, à l'inverse, un fort intérêt de la part des internautes.

L'opération sera renouvelée l'année prochaine avec des modifications.

VIII. PÔLE ESPOIR – Patricia CHANTEREAU

Patricia CHANTEREAU indique que l'effectif 20/21 du pôle espoir est reconduit à l'identique en 21/22.

Jean-Luc GUILLOT clôt la séance en souhaitant au nom de tout le Conseil un prompt rétablissement à Laurent LOUVEL, actuellement en arrêt de travail

Séance levée à 13 H...

Prochaine réunion de Conseil de Ligue le 05 juin 2021

Le Secrétaire Général
Sylvain FERRIERE

Le Président
Jean-Luc GUILLOT

